



Photo: Urban Schwegler

En sept jours, 4.000 signatures ont été recueillies pour une pétition contre l'expulsion d'une mère tchétchène et de sa fille. Le 20 novembre 2019, 150 personnes se sont rassemblées devant le bâtiment du Conseil d'Etat à Lucerne pour remettre la pétition.

Remise de la pétition «Aucun enfant n'est illégal» au Conseil d'Etat de Lucerne

Prise de position de Nicola Neider, Ressort Migration/Intégration de l'Église catholique, Lucerne:

«Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour protester contre la déportation de Dana et de sa mère. Aujourd'hui, c'est la Journée des droits de l'enfant. La Suisse a également signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui a été adoptée il y a exactement 30 ans aujourd'hui. Elle dit, entre autres choses: l'enfant qui demande le statut de réfugié doit bénéficier d'une protection spéciale. Et dans un autre paragraphe: dans chaque décision prise au sujet de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant est au premier plan. Nous pensons que le gouvernement de Lucerne a violé la Convention relative aux droits de l'enfant dans sa décision d'expulser de force Dana et sa mère.

Au cours de la discussion avec les responsables de l'Office de Migration (AMIGRA) concernant l'expulsion éventuelle de la famille, nous avons eu l'assurance que la famille ne serait pas recherchée. Et qu'ils sonneraient à la porte du presbytère en vue d'une expulsion éventuelle. C'est exactement le contraire qui s'est produit: Au lieu de s'asseoir avec les représentant.es de l'église, qui avaient toujours informé des allées et retours de la mère et de sa fille en toute transparence. Les deux ont été suivies pendant des jours. C'est la seule explication au fait que la mère, qui a quitté le presbytère le lundi matin, 11 novembre, pour se reposer en se promenant dans la campagne près de Lucerne, a été arrêtée par deux fonctionnaires sur un sentier pédestre. Ensuite, elle a été emmenée à l'école, où deux fonctionnaires ont rendu visite à Dana – à l'heure du déjeuner – et l'ont immédiatement emmenée, sans que personne ne puisse lui dire au revoir, ni les enfants, ni les personnes qui s'occupaient d'elle, ni les enseignant.es. Au cours du transport qui a suivi, via l'ancienne prison de Sursee jusqu'à Genève, la responsable d'AMIGRA a constamment harcelé mère et fille en menaçant que la mère irait en prison et Dana dans une famille d'accueil, qu'elles ne pourraient plus compter sur la protection de l'Eglise et devraient maintenant abandonner tout espoir. Et cela malgré le fait qu'un certificat médical et un rapport de l'école indiquaient qu'il était extrêmement nocif pour Dana d'être retirée de l'environnement stable, qu'elle avait trouvé.

Pourquoi y a-t-il des certificats médicaux si l'on agit exactement contre les recommandations des experts ? Au lieu de regarder de près et de se rendre compte qu'il ne s'agit pas de criminels, mais d'un enfant traumatisé avec sa mère traumatisée, qui ont toutes deux été victimes de violence masculine pendant de nombreuses années, elles ont été suivies, arrêtées, intimidées et expulsées. (...) Nous remercions toutes les personnes qui nous ont assuré de leur solidarité ces derniers jours depuis l'expulsion et qui, avec leurs signatures, protestent avec nous contre cette situation. Nous remercions tous ceux et toutes celles d'entre vous qui défendez ici l'humanité et en particulier les droits des enfants.»